Document:-
A/CN.4/SR.3035

Compte rendu analytique de la 3035e séance

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
2009, **vol. I**

Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(http://legal.un.org/ilc/)

Copyright © Nations Unies

la Commission attend une réponse est celle de savoir comment elle doit traiter des questions concernant la responsabilité internationale entre États et organisations internationales qu'elle n'a pas déjà abordées. M. Gaja propose donc de fondre les deux paragraphes.

67. M. VALENCIA-OSPINA se demande si la Commission n'aurait pas intérêt à évoquer des considérations de calendrier sur ses travaux futurs en matière de responsabilité des organisations internationales. Le libellé de l'actuel paragraphe 2 peut donner l'impression qu'elle ne poursuivra ses travaux sur les points évoqués dans le paragraphe 1 que si les États souhaitent qu'elle en traite expressément. L'on pourrait donc demander aux États non seulement sous quelle forme la Commission doit traiter des questions qui n'ont été expressément examinées ni dans le projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite[302] ni dans le projet d'articles sur la responsabilité des organisations internationales, mais également dans quel délai.

68. M. GAJA pense qu'il vaut mieux laisser aux États le soin d'en décider. Tout dépendra de ce qu'ils voudront faire des articles sur la responsabilité de l'État. La Commission devrait se tenir prête au cas, peu vraisemblable, où il faudrait qu'elle propose des «amendements» à ces articles en vue d'une conférence sur le sujet.

69. M. HASSOUNA note que dans la section B (Ressources naturelles partagées) la Commission dit qu'elle «a besoin de davantage de réponses des gouvernements» et pense que l'on pourrait inclure une formule similaire dans la section A.

70. M. GAJA dit que l'on pourrait ajouter au début du chapitre III une phrase qui commencerait de la manière suivante: «La Commission se féliciterait que des observations lui soient transmises sur les questions suivantes.»

71. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Commission souhaite faire siennes les propositions de M. Gaja.

Il en est ainsi décidé.

La section A, ainsi modifiée, est adoptée.

B. Ressources naturelles partagées

Paragraphe 3

72. M. GAJA propose de supprimer, dans la première phrase, le mot «extrêmement» qui ne correspond pas à la formulation habituellement utilisée par la Commission. Dans la deuxième phrase, les mots «a besoin de davantage de réponses» sont un peu trop forts. L'on pourrait dire: «Pour l'aider à être à même d'évaluer pleinement cette pratique, la Commission accueillerait favorablement d'autres réponses des gouvernements, en particulier de ceux qui n'ont pas répondu au questionnaire.» Quant à la dernière phrase où il est dit que la Commission a décidé d'adresser une nouvelle fois aux États un questionnaire sur leur pratique en matière de pétrole et de gaz, elle n'a pas vraiment sa place dans le chapitre III et devrait être supprimée.

73. M. DUGARD dit que, si la dernière phrase est supprimée, la question n'est pas posée, mais il souhaiterait néanmoins savoir à qui renvoie dans la version anglaise le mot *they*.

74. Le PRÉSIDENT dit qu'il y a lieu de remplacer dans la version anglaise de la dernière phrase le mot *they* par *it*.

75. M. CANDIOTI (Président du Groupe de travail sur les ressources naturelles partagées) pense pour sa part qu'il est important de préciser que la Commission a décidé d'adresser une nouvelle fois aux États le questionnaire concernant leur pratique en matière de pétrole et de gaz car cela reflète les débats tenus par le Groupe de travail sur les ressources naturelles partagées.

76. Le PRÉSIDENT propose, en qualité de membre de la Commission, de conserver la dernière phrase du paragraphe 3 dans son intégralité.

Il en est ainsi décidé.

La section B, ainsi modifiée, est adoptée.

A *bis*. Expulsion des étrangers (A/CN.4/L.747/Add.1)

Paragraphe 1

La section A bis *est adoptée.*

Le chapitre III, dans son ensemble, tel qu'il a été modifié, est adopté.

La séance est levée à 13 h 5.

3035e SÉANCE

Vendredi 7 août 2009, à 10 h 10

Président: M. Ernest PETRIČ

Présents: M. Caflisch, M. Candioti, M. Comissário Afonso, M. Dugard, Mme Escarameia, M. Fomba, M. Gaja, M. Galicki, M. Hassouna, M. Hmoud, Mme Jacobsson, M. Kolodkin, M. McRae, M. Melescanu, M. Murase, M. Perera, M. Singh, M. Valencia-Ospina, M. Vargas Carreño, M. Vasciannie, M. Vázquez-Bermúdez, M. Wako, M. Wisnumurti, Sir Michael Wood.

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante et unième session (*fin*)

Chapitre XIII. *Autres décisions et conclusions de la Commission* (A/CN.4/L.757)

1. Le PRÉSIDENT invite la Commission à examiner le chapitre XIII de son projet de rapport figurant dans le document A/CN.4/L.757.

[302] *Annuaire… 2001*, vol. II (2e partie) et rectificatif, chap. IV, par. 76.

A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

Paragraphes 1 et 2

Les paragraphes 1 et 2 sont adoptés.

1. Désignation du Rapporteur spécial pour le sujet «Effets des conflits armés sur les traités»

Paragraphe 3

Le paragraphe 3 est adopté.

2. Groupe de travail sur le programme à long terme

Paragraphe 4

Le paragraphe 4 est adopté.

3. Examen de la résolution 63/128 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 2008 relative à l'état de droit aux niveaux national et international

Paragraphe 5

Le paragraphe 5 est adopté.

4. Documentation et publications

a) *Traitement et publication des rapports des rapporteurs spéciaux*

Paragraphe 6

Le paragraphe 6 est adopté.

b) *Comptes rendus analytiques des travaux de la Commission*

Paragraphe 7

Le paragraphe 7 est adopté.

c) *Fonds d'affectation spéciale pour résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international

Paragraphe 8

Le paragraphe 8 est adopté.

d) *Autres publications et aide de la Division de la codification*

Paragraphes 9 et 10

Les paragraphes 9 et 10 sont adoptés.

5. Propositions concernant les élections à la Commission

Paragraphe 11

2. M^me^ ESCARAMEIA dit que l'avant-dernière phrase devrait être supprimée car elle donne à penser que le Groupe de planification souhaite supprimer le point des élections de son ordre du jour alors qu'en fait seule une proposition spécifique au titre de ce point est concernée.

3. M. WISNUMURTI (Président du Groupe de planification) rappelle que cette phrase a été proposée par M. Pellet.

4. M. CANDIOTI dit qu'il partage l'avis de M^me^ Escarameia. La question a été examinée mais aucune décision n'a été prise.

5. M. HASSOUNA dit que, si la phrase est supprimée, le mot «cependant», dans la dernière phrase, doit l'être aussi.

6. M^me^ JACOBSSON (Rapporteuse) dit que le mot «cependant» demeure nécessaire pour équilibrer ce qui deviendrait, si la proposition de suppression est acceptée, l'avant-dernière phrase.

7. M. KOLODKIN dit que la suppression proposée risque de donner une impression erronée. Le Groupe de planification s'est entendu très clairement sur le fait que la question de l'échelonnement des élections ne serait pas maintenue à son ordre du jour. M. Kolodkin est toutefois disposé à se rallier à un éventuel consensus sur ce point.

8. M. VALENCIA-OSPINA souscrit à cette dernière opinion. Il suggère que, dans l'avant-dernière phrase, les mots «ce point» soient remplacés par les mots «les aspects de la proposition concernant l'échelonnement des élections».

9. M. WISNUMURTI (Président du Groupe de planification) dit qu'il approuve cette suggestion. Si la question n'est pas réglée, elle risque de se poser de nouveau à l'avenir. La phrase doit être sans équivoque.

10. M. GAJA dit que, dans la dernière phrase, les mots «la Commission» devraient être remplacés par les mots «le Groupe de planification». Sans cela, le texte semble dire que le Groupe de planification lui-même n'a pas examiné la question d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Le paragraphe 11, tel que modifié par M. Valencia-Ospina et M. Gaja, est adopté.

6. Clauses de règlement des différends

Paragraphe 12

Le paragraphe 12 est adopté.

7. Méthodes de travail de la Commission

Paragraphe 13

Le paragraphe 13 est adopté.

8. Honoraires

Paragraphe 14

Le paragraphe 14 est adopté.

9. Assistance aux rapporteurs spéciaux

Paragraphe 15

Le paragraphe 15 est adopté.

10. Participation de rapporteurs spéciaux à l'Assemblée générale au cours de l'examen du rapport de la Commission

Paragraphe 16

Le paragraphe 16 est adopté.

11. Réunion commune avec les conseillers juridiques des organisations internationales appartenant au système des Nations Unies

Paragraphe 17

11. Mme ESCARAMEIA dit qu'il faudrait faire référence à la Conférence commémorative Gilberto Amado. Elle est mentionnée au paragraphe 31, mais seulement dans le contexte du Séminaire de droit international.

12. Le PRÉSIDENT approuve cette suggestion. Il propose que la Conférence fasse l'objet d'un paragraphe 17 *bis* distinct.

Le paragraphe 17 est adopté.

Le nouveau paragraphe 17 bis *est adopté.*

La section A dans son ensemble, telle que modifiée, est adoptée.

B. Dates et lieu de la soixante-deuxième session de la Commission

Paragraphe 18

Le paragraphe 18 est adopté.

La section B est adoptée.

C. Coopération avec d'autres organismes

Paragraphes 19 à 23

13. M. GALICKI dit qu'il faudrait faire référence, quelque part dans le rapport, à la visite de la Conseillère juridique.

14. Le PRÉSIDENT dit que la Conseillère juridique est mentionnée au paragraphe 11 du chapitre I, dans le document A/CN.4/L.745.

Les paragraphes 19 à 23 sont adoptés.

La section C est adoptée.

D. Représentation à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

Paragraphe 24

15. Le Président dit qu'il faudrait ajouter un nouveau paragraphe 24 *bis* qui se lirait comme suit:

«À sa 3035e séance, le 7 août 2009, la Commission a prié M. Eduardo Valencia-Ospina, Rapporteur spécial pour le sujet "Protection des personnes en cas de catastrophe", d'assister à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, en application du paragraphe 5 de sa résolution 44/35 du 4 décembre 1989.»

Le paragraphe 24, ainsi modifié, est adopté.

Le nouveau paragraphe 24 bis *est adopté.*

La section D, telle que modifiée, est adoptée.

E. Séminaire de droit international

Paragraphes 25 à 39

Les paragraphes 25 à 39 sont adoptés.

La section E est adoptée.

L'ensemble du chapitre XIII, tel qu'il a été modifié, est adopté.

Chapitre I. *Organisation de la session* (A/CN.4/L.745)

16. Le Président invite la Commission à examiner le chapitre I de son projet de rapport figurant dans le document A/CN.4/L.745.

Paragraphe 1

Le paragraphe 1 est adopté.

A. Membres de la Commission

Paragraphe 2

Le paragraphe 2 est adopté.

B. Nomination à un siège devenu vacant après élection

Paragraphe 3

Le paragraphe 3 est adopté.

C. Bureau et bureau élargi

Paragraphes 4 à 6

Les paragraphes 4 à 6 sont adoptés.

D. Comité de rédaction

Paragraphe 7

17. M. HMOUD dit que son nom devrait figurer dans la liste des membres du Comité de rédaction sur les réserves aux traités figurant au paragraphe 7 *a*.

Le paragraphe 7, ainsi modifié, est adopté.

Paragraphe 8

Le paragraphe 8 est adopté.

E. Groupes de travail et groupes d'étude

Paragraphe 9

Le paragraphe 9 est adopté.

F. Hommage à la Secrétaire précédente de la Commission

Paragraphe 10

Le paragraphe 10 est adopté.

G. Secrétariat

Paragraphe 11

Le paragraphe 11 est adopté.

H. Ordre du jour

Paragraphe 12

Le paragraphe 12 est adopté.

L'ensemble du chapitre I, tel que modifié, est adopté.

Chapitre II. ***Résumé des travaux de la Commission à sa soixante et unième session*** **(A/CN.4/L.746)**

18. Le PRÉSIDENT invite la Commission à examiner le chapitre II de son projet de rapport figurant dans le document A/CN/4/L.746.

Paragraphe 1

19. M. GAJA dit que, dans la première phrase, les mots «dispositions finales» devraient être remplacés par les mots «dispositions générales», afin d'éviter de donner l'impression que la Commission a achevé ses travaux sur le projet d'articles.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

Paragraphes 2 à 4

Les paragraphes 2 à 4 sont adoptés.

Paragraphe 5

20. M. GAJA dit que la dernière phrase est identique à une phrase du chapitre correspondant dans le rapport sur la session précédente. Puisque aucune mesure supplémentaire n'a été prise, il n'est guère utile de la conserver.

Le paragraphe 5, ainsi modifié, est adopté.

Paragraphes 6 à 11

Les paragraphes 6 à 11 sont adoptés.

Paragraphe 12

21. M. PERERA dit que, compte tenu des deux paragraphes ajoutés au rapport du Groupe d'étude la veille, il conviendrait d'insérer dans la deuxième phrase, après les mots «le Groupe d'étude a», le membre de phrase suivant: «procédé à une évaluation préliminaire du projet d'articles de 1978 et».

Le paragraphe 12, ainsi modifié, est adopté.

Paragraphe 13

Le paragraphe 13 est adopté.

Paragraphe 14

22. M^me^ ESCARAMEIA dit que, dans l'idéal, les divers sujets dont il est question devraient faire l'objet de paragraphes séparés, mais qu'elle ne souhaite pas modifier la présentation traditionnelle. Il serait toutefois plus logique que les deuxième et troisième phrases soient inversées.

23. Le PRÉSIDENT suggère que ce serait encore mieux si la deuxième phrase − qui a trait à la désignation de M. Caflisch comme Rapporteur spécial pour le sujet «Effets des conflits armés sur les traités» − était placée au début du paragraphe.

Le paragraphe 14, ainsi modifié, est adopté.

L'ensemble du chapitre II, tel que modifié, est adopté.

L'ensemble du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante et unième session, tel qu'il a été modifié, est adopté.

Conclusions du Président

24. Le PRÉSIDENT annonce que sur l'invitation du Conseil de l'Europe, et après avoir consulté le Bureau, il a chargé M. Caflisch, Rapporteur spécial pour le sujet «Effets des conflits armés sur les traités», de représenter la Commission à la réunion du CAHDI qui se tiendra à Strasbourg les 10 et 11 septembre 2009.

25. En réponse à l'invitation du Président du Tribunal international pour le droit de la mer, M. Petrič rendra visite au Tribunal le 29 septembre en sa qualité de Président de la Commission. Il est convaincu que cette rencontre contribuera à la qualité des relations entre les deux institutions.

26. La soixante et unième session a été fructueuse malgré un certain nombre de difficultés. M. Petrič remercie ses collègues du Bureau pour leurs conseils et avis. Il a apprécié l'assistance et le soutien constant que lui ont fournis le secrétariat, la Division de la codification et le Bureau de liaison juridique à Genève. Il tient également à remercier tous les rédacteurs de comptes rendus analytiques, interprètes, fonctionnaires des conférences, traducteurs et autres membres des services de conférence qui, tout en restant dans l'ombre, ont fourni chaque jour de précieux services.

Clôture de la session

27. Après l'échange habituel de félicitations et de remerciements, le Président prononce la clôture de la soixante et unième session de la Commission du droit international.

La séance est levée à 11 heures.